

Tchad : 18 mois de prison avec sursis pour des dirigeants syndicaux

Geplaatst op zondag 23 september 2012 | 



18 septembre 2012 : La CSI a fermement dénoncé les peines imposées contre trois dirigeants syndicaux au Tchad ce mardi 18 septembre. Leur seul crime a été de dénoncer l'état des choses dans leur pays, raison suffisante, selon la justice tchadienne, pour les condamner à 18 mois de prison avec sursis, pour "diffamation" et "incitation à la haine".

Le président de l'Union des syndicats du Tchad (UST) Michel Barka, son vice-président Younous Mahadjir et son secrétaire général François Djondang ont, en plus, été condamnés à une amende d'un million de francs CFA (1500 euros).

L'UST, à l'origine de la grève du secteur public entamée mi-juillet et suspendue ce week-end pour permettre aux négociations de se dérouler dans le calme, avait lancé une pétition qui stipulait, entre autres, que : "Tous les Tchadiens subissent la mort dans l'âme : le népotisme, la mauvaise gestion, l'impunité, la cherté de la vie, la paupérisation sans précédent de la population, bref l'arbitraire du pouvoir (du président Idriss) Deby. [...] Toute la population du Tchad vit dans une précarité absolue. Il manque de l'eau potable, de l'électricité, des médicaments, des produits de première nécessité".

Le jeudi 13 septembre, la CSI a écrit aux autorités pour les exhorter à mettre un terme à toute forme de harcèlement, y compris judiciaire, à l'encontre des syndicalistes.

L'organisation syndicale déplore le fait que la justice du Tchad fait preuve d'un manque flagrant d'indépendance. " Le gouvernement tchadien n'accepte ni les contestations, ni de remises en cause de ses décisions.. Dans un climat pareil, il est impossible pour les syndicats de défendre les droits des travailleurs et travailleuses, ce qui est totalement inacceptable", a déclaré Sharan Burrow, Secrétaire générale de la CSI.